

Guide de lecture

Présentation du Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique



PRÉAMBULE

QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure qui s'applique à tous les grands projets. Son objectif est d'informer le public et de recueillir son avis afin d'éclairer le maître d'ouvrage sur les décisions à prendre. Cette période doit permettre à la population de s'approprier les caractéristiques du projet. Pour cela, la DREAL Normandie a constitué le Dossier d'Enquête Publique, présenté dans ce Guide de lecture.

Des moyens d'information et d'expression sont proposés au public lors de cette procédure, ils sont précisés par l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et sur le site Internet du projet www.liaisonA28A13.com.

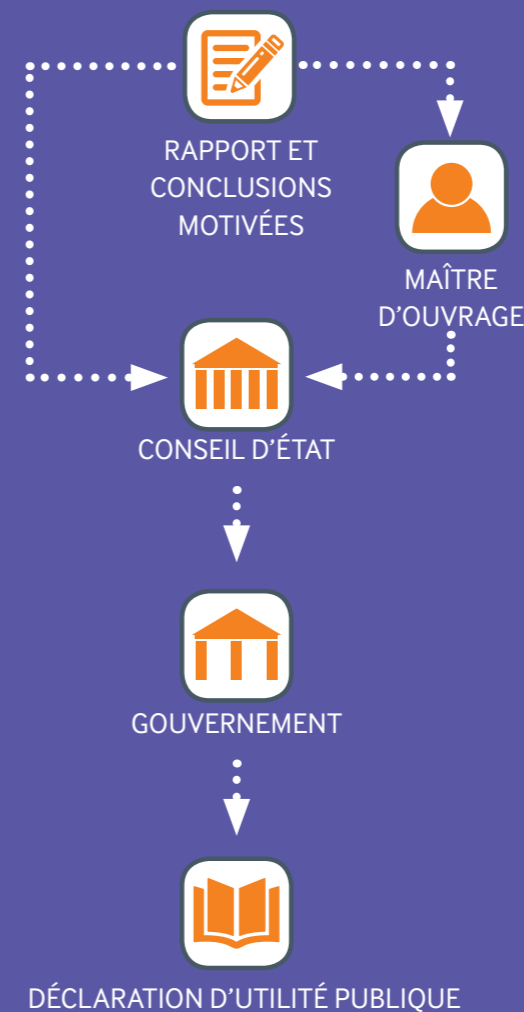
Le Guide de lecture a pour objectif de vous présenter le Dossier d'enquête publique et de vous aider à trouver l'information recherchée sur le projet

PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE



Compte tenu de l'importance du projet, l'autorité organisatrice de l'enquête publique (la préfecture de Seine-Maritime) et la commission d'enquête ont retenu un délai de 2 mois pour la durée de l'enquête publique sur le projet. Durant cette période, plusieurs modalités sont proposées au public pour s'informer et s'exprimer.

APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE



Après la fin de l'enquête publique, la commission rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête et consignera dans un document à part ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve(s) ou défavorables à la déclaration d'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et au classement autoroutier de l'infrastructure.

Le ministre transmet au Conseil d'État les suites à donner au rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête.

Sur les bases du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, des réponses du maître d'ouvrage sur les recommandations et réserves et après avis du Conseil d'État, le Gouvernement se prononce par décret sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et le statut autoroutier de l'infrastructure.

COMMENT VOUS REPÉRER DANS LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Le dossier, mis à votre disposition, est composé de 12 pièces réparties dans 6 tiroirs.
Pour vous repérer, chaque pièce est identifiée par une couleur ou une gamme de couleurs.

En bleu, le présent Guide de lecture

En violet, la présentation générale de l'opération

- Pièce A : Objet de l'enquête publique
- Pièce B : Plans de situation
- Pièce C : Notice explicative
- Pièce D : Plan général des travaux

En vert, les conséquences du projet sur l'environnement, réparties en plusieurs tomes

- Pièce E : Etude d'impact – Résumé non technique
- Pièce E : Etude d'impact – Tome 1 : Choix de la variante
- Pièce E : Etude d'impact – Tome 2.1 : Etude de la variante retenue
- Pièce E : Etude d'impact – Tome 2.2 : Etude d'incidence Natura 2000
- Pièce E : Etude d'impact – Tome 3 : Atlas cartographique

En jaune et rouge, les pièces relatives à la justification du projet

- Pièce F : Evaluation économique et sociale
- Pièce H : Synthèse des perspectives d'aménagement et de développement du territoire

En orange, les pièces relatives à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- Pièce G : Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

En gris, la pièce I : bilan des étapes de concertation

En bleu-vert, les avis extérieurs

- Pièce J : Avis de l'Autorité environnementale
- Pièce K : Avis du Commissariat Général à l'Investissement
- Pièce L : Autres avis réglementaires sur le projet

POUR MIEUX VOUS ORIENTER, VOUS RECHERCHEZ DES INFORMATIONS

Sur l'objet de l'enquête publique, son cadre juridique, son historique, les principales études et décisions qui ont marqué son évolution, ses caractéristiques techniques et son coût

- Pièce A : Objet de l'enquête publique
- Pièce B : Plans de situation
- Pièce C : Notice explicative
- Pièce D : Plan général des travaux
- Pièce E : Etude d'impact – Résumé non technique
- Pièce I : Bilan des étapes de concertation

Sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de votre commune

- Pièce G : Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Sur la justification du projet et ses retombées ainsi que l'avis du Commissariat général à l'investissement

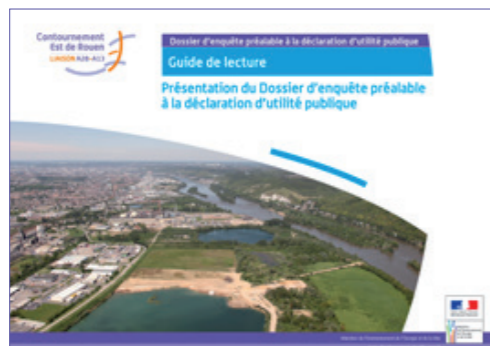
- Pièce F : Evaluation économique et sociale
- Pièce H : Synthèse des perspectives d'aménagement et de développement du territoire
- Pièce K : Avis du Commissariat Général à l'Investissement

Sur l'environnement humain et naturel du projet, ses conséquences sur l'environnement, et les mesures proposés par la DREAL Haute-Normandie pour y remédier ainsi que l'avis sur l'Autorité environnementale

- Pièce E : Etude d'impact – Tome 1 : Choix de la variante
- Pièce E : Etude d'impact – Tome 2.1 : Etude de la variante retenue
- Pièce E : Etude d'impact – Tome 2.2 : Etude d'incidence Natura 2000
- Pièce E : Etude d'impact – Tome 3 : Atlas cartographique
- Pièce J : Avis de l'Autorité environnementale

Retrouver les sommaires complets de chaque pièce plus loin dans le présent document.

PRÉSENTATION ET SOMMAIRES DES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



GUIDE DE LECTURE

Le présent document a pour but d'orienter et d'expliquer au lecteur le contenu du dossier d'enquête publique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

Pièces A – B – C – D



La pièce A : Objet de l'enquête publique

Ce document présente le cadre juridique et administratif dans lequel se déroule l'Enquête Publique.

1 Introduction

- 1.1 Objet de l'enquête
- 1.2 Le maître d'ouvrage du projet : l'Etat

2 Positionnement temporel de l'enquête publique dans le processus d'élaboration du projet

3 Déroulement de la procédure d'enquête publique

- 3.1 Fondements juridiques de l'enquête publique
- 3.2 L'avis de l'autorité environnementale

- 3.3 L'avis du commissaire général à l'investissement

- 3.4 Organisation de l'enquête
- 3.5 La déclaration d'utilité publique
- 3.6 Au-delà de la déclaration d'utilité publique

4 Autres procédures associées

- 4.1 La procédure d'expropriation
- 4.2 Déclaration au préfet au titre des bruits liés au chantier
- 4.3 Les procédures complémentaires
- 4.4 Après la mise en service de l'opération

5 Principaux textes régissant l'enquête

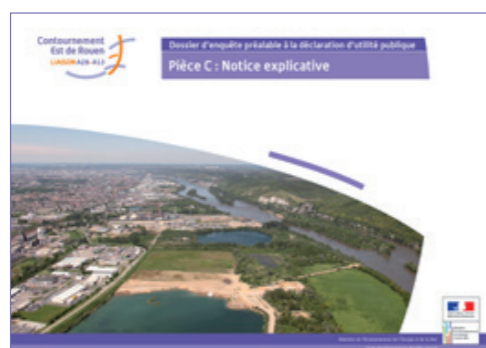
- 5.1 Les textes généraux
- 5.2 Les codes
- 5.3 Autres textes spécifiques s'appliquant au projet



La pièce B : Plans de situation

Ce document présente une vue d'ensemble du projet par l'intermédiaire de plans de situation du projet.

1 Localisation du projet



La pièce C : Notice explicative

Ce document présente le projet, ainsi que les études et étapes antérieures de son élaboration ayant conduit au choix de la variante qui a été retenue et qui est présentée à l'enquête publique.

1 Contexte et objet de l'opération

- 1.1 Description synthétique du projet
- 1.2 Enjeux et objectifs du projet

2 Historique détaillé du projet

- 2.1 Des premières études au débat public de 2005
- 2.2 Les études ayant conduit à la nouvelle saisine de la CNDP et la concertation recommandée de 2014
- 2.3 La concertation recommandée de 2014
- 2.4 L'évolution du projet post-concertation
- 2.5 Tableau synthétique de l'historique du projet

3 Choix du projet soumis à l'enquête parmi les différents partis envisagés

- 3.1 Comparaison des tracés représentatifs
- 3.2 Comparaison des variantes globales

4 Principales caractéristiques du projet soumis à l'enquête

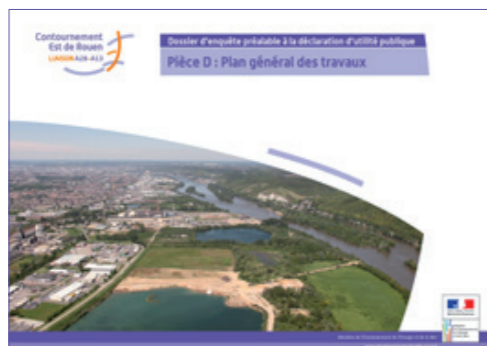
- 4.1 Fonctionnalités
- 4.2 Géométrie et terrassement
- 4.3 Principes généraux d'assainissement
- 4.4 Ouvrages d'art
- 4.5 Conditions d'exploitation de la voie

- 4.6 Echangeurs
- 4.7 Principes de péage
- 4.8 Rétablissements de communication
- 4.9 Synthèse des impacts et mesures en faveur de l'environnement

5 Appréciation sommaire des dépenses

6 Classement et déclassement des voies

7 Calendrier de l'opération



La pièce D

Ce document illustre les grandes caractéristiques du projet et permet de le situer par rapport aux territoires des communes concernées.

Plan général des travaux, planches 1 à 6

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Pièce E : Tomes 1 à 3

La pièce E est divisée de la manière suivante :



Résumé non technique

Présente l'essentiel de l'étude d'impact de manière résumée et accessible à tous

1 Préambule

- 1.1 Objet du présent document
- 1.2 Organisation du présent document
- 1.3 Démarche méthodologique

2 Présentation du projet

- 2.1 Objectifs et utilité publique du projet
- 2.2 Présentation du programme
- 2.3 Historique du projet
- 2.4 Justification du choix du projet
- 2.5 Description du projet

3 Analyse de l'état initial

- 3.1 Présentation de l'état initial
- 3.2 Environnement physique
- 3.3 Environnement humain
- 3.4 Risques naturels et technologiques
- 3.5 Environnement naturel

3.6 Paysage

- 3.7 Acoustique, air, sol et santé
- 3.8 Interrelations entre les différentes thématiques
- 3.9 Cartes de synthèse des enjeux

4 Analyse des effets et mesures

- 4.1 Impacts et mesures
- 4.2 Cartes de synthèse des impacts et mesures
- 4.3 Impacts et mesures des interrelations entre les différentes thématiques
- 4.4 Impacts et mesures temporaires
- 4.5 Modalités de suivi des mesures
- 4.6 Estimation du coût des mesures

5 Coûts collectifs environnementaux et bilan énergétique

- 5.1 Coûts collectifs environnementaux
- 5.2 Bilan énergétique
- 5.3 Evaluation socio-économique

6 Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus et interface avec les projets structurants du territoire

- 6.1 Effets cumulés
- 6.2 Interface avec les autres projets du territoire

7 Compatibilité et cohérence du projet avec les documents d'urbanisme et de planification

- 7.1 La compatibilité des documents d'urbanisme
- 7.2 Articulation avec les plans, schémas et programmes et la prise en compte du SRCE

8 Auteurs des études, méthodes et difficultés rencontrées dans l'analyse des impacts

- 8.1 Auteurs des études
- 8.2 Méthodologie
- 8.3 Difficultés et limites rencontrées



Tome 1 : Choix de la variante

Comparaison des variantes et état initial au niveau du fuseau d'étude global ayant servi à son élaboration

1 Structuration de l'étude d'impact et objet du présent document

- 1.1 Objet et structuration de la présente étude d'impact
- 1.2 Contexte réglementaire
- 1.3 Acteurs du projet
- 1.4 Objet du présent document

2 Définition du programme

- 2.1 Présentation du programme
- 2.2 Appréciation des impacts du programme

3 Auteurs des études

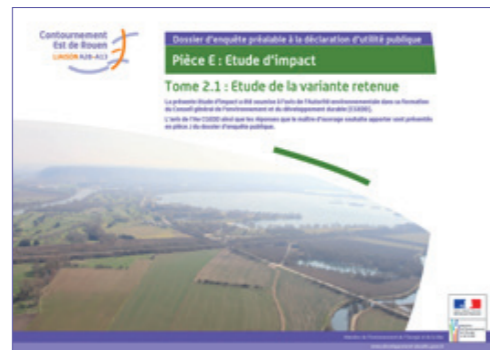
- 3.1 Rédaction de l'étude d'impact
- 3.2 Auteurs des études techniques

3.3 Expertises

- 3.4 Contrôle extérieur des études

4 Etude des variantes larges

- 4.1 Introduction et définition des aires d'étude
- 4.2 Etablissement de l'état initial, définition des enjeux et des contraintes
- 4.3 Analyse des variantes sur le plan de l'environnement



Tome 2.1 : Etude de la variante retenue

Etat initial au niveau de la bande d'EPDUP, présentation de la variante retenue, de ses impacts, et des mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser ces impacts

1 Rappel de la structuration de l'étude d'impact et rôle du Tome 2.1

- 1.1 Rappel de la structuration de l'étude d'impact
- 1.2 Objet du présent document

2 Affinement de l'état initial

- 2.1 Introduction et définition de l'aire d'étude
- 2.2 Environnement physique
- 2.3 Environnement humain
- 2.4 Risques naturels et technologiques
- 2.5 Environnement naturel
- 2.6 Paysage
- 2.7 Acoustique, qualité de l'air, pollution des sols et pollution lumineuse
- 2.8 Interrelations entre les différents milieux
- 2.9 Synthèse des enjeux et des contraintes

3 Justification et description du projet retenu

- 3.1 Eléments de contexte du projet
- 3.2 Présentation du projet soumis à l'enquête

4 Impacts du projet sur l'environnement et mesures envisagées

- 4.1 Définition des notions d'impact et de mesure
- 4.2 Impacts permanents du projet sur l'environnement physique et mesures envisagées
- 4.3 Impacts permanents du projet sur l'environnement humain et mesures envisagées
- 4.4 Risques et mesures envisagées
- 4.5 Impacts permanents du projet sur l'environnement naturel et mesures envisagées
- 4.6 Impacts permanents du projet sur le paysage et mesures envisagées

- 4.7 Impacts permanents du projet sur l'acoustique, la qualité de l'air, la pollution des sols, la pollution lumineuse et mesures envisagées
- 4.8 Impacts temporaires du projet et mesures envisagées
- 4.9 Interaction des impacts entre plusieurs thématiques

5 Effets potentiels du projet sur la santé et l'hygiène

- 5.1 Effets potentiels majeurs du projet sur la santé et sur l'hygiène
- 5.2 Effets sur la santé en phase travaux

6 Synthèse des impacts et mesures du projet, modalités de suivi et coût des mesures

- 6.1 Synthèse des impacts et des mesures envisagées
- 6.2 Modalités de suivi des mesures
- 6.3 Estimation du coût des mesures

.../...

7 Analyse des coûts collectifs de pollution et nuisances et bilan énergétique

- 7.1 Analyse des coûts collectifs de pollution
- 7.2 Bilan énergétique
- 7.3 Synthèse de l'évaluation socio-économique

8 Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

- 8.1 Rappel réglementaire
- 8.2 Projets pris en considération dans l'analyse des effets cumulés
- 8.3 Qualification des effets cumulés

9 Compatibilité avec les documents d'urbanisme opposables, articulation avec les plans, schémas et programmes et la prise en compte du SRCE

- 9.1 Etude de la compatibilité avec les documents d'urbanisme réglementaire

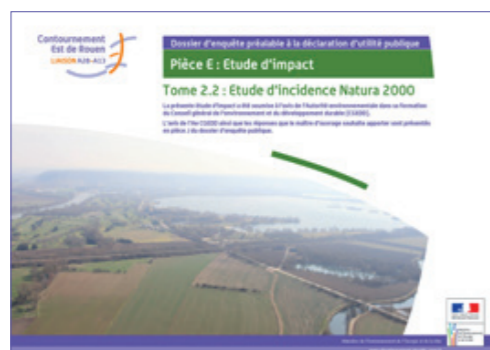
- 9.2 Articulation avec les principaux documents d'orientation
- 9.3 Synthèse de l'articulation du projet avec les documents

10 Présentation des méthodes utilisées et principales difficultés rencontrées

- 10.1 Méthodes utilisées dans l'état initial à l'échelle des variantes et de la bande EPDUP
- 10.2 Méthodes utilisées dans la comparaison des variantes
- 10.3 Méthodes utilisées pour l'identification des impacts sur l'environnement et la proposition de mesures de suppression, réduction ou compensation proposées
- 10.4 Autres méthodes
- 10.5 Limites et difficultés rencontrées

11 Bibliographie

- 11.1 Etudes réalisées dans le cadre du projet de Contournement Est – liaison A28-A13
- 11.2 Guides techniques et autre documentation utilisée



Tome 2.2 : Etudes d'incidence Natura 2000

1 Présentation du projet, contexte et méthodologie

- 1.1 Introduction
- 1.2 Caractéristiques du projet
- 1.3 Aspects réglementaires : le réseau Natura 2000
- 1.4 Choix des sites Natura 2000 pris en compte
- 1.5 Aspects méthodologiques

2 Présentation des zones Natura 2000

- 2.1 Description des sites Natura 2000
- 2.2 Les espèces et habitats ayant justifié l'inscription des sites au réseau Natura 2000
- 2.3 Habitats et espèces pris en compte dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000

3 Evaluation des incidences et propositions de mesures

- 3.1 Incidences envisageables pour ce type de projet
- 3.2 Mesures d'évitement et de réduction des incidences .
- 3.3 Evaluation des incidences résiduelles
- 3.4 Conclusion
- 3.5 Bibliographie



Tome 3 : Atlas Cartographique

1 Rappel de la structuration de l'étude d'impact et objet du présent document

- 1.1 Rappel de la structuration de l'étude d'impact
- 1.2 Objet du présent document
- 1.3 Mise en garde

2 Généralités

- Calepinage utilisé pour l'étude des variantes larges
- Calepinage utilisé pour les études de la variante retenue

3 Enjeux et synthèse des enjeux au niveau de l'aire d'étude des 34 variantes globales

4 Présentation des enjeux au niveau de la variante retenue

5 Présentation des impacts et mesures au niveau de la variante retenue

JUSTIFICATION DU PROJET



Pièce F : Evaluation économique et sociale

Ce document a pour objet de présenter l'intérêt de la réalisation du projet pour la collectivité, au regard des critères socio-économiques.

PARTIE 1 Analyse stratégique

- 1.1 Présentation des aires d'études (justification et identification)
- 1.2 L'analyse territoriale : Les dynamiques économiques et spatiales qui influent sur la demande actuelle de déplacements
- 1.3. L'analyse fonctionnelle : l'offre de transport et de déplacements - situation actuelle

1.4 Perspectives d'évolution : le scénario et l'option de référence

1.5 Synthèse de l'analyse stratégique – confirmation des objectifs du projet

PARTIE 2 La présentation du projet

2.1 Des options de projet à la variante

2.1 Description de la variante préférentielle soumise à l'enquête publique

PARTIE 3 L'évaluation socio-économique

3.1 L'analyse de la variante préférentielle : analyse de l'atteinte des objectifs et analyse multidimensionnelle des effets

3.2 Calcul socio-économique : résultats et analyse

3.3 Analyse financière

3.4 Synthèse de l'évaluation socio-économique

Cartes accessibilités

JUSTIFICATION DU PROJET



Pièce H : Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement du Territoire

Ce dossier présente de manière synthétique les perspectives en matière d'aménagement et de développement du territoire lié à la mise en œuvre du projet de Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13.

Introduction

Les objectifs de la « SPADET »

PARTIE 1 - Présentation du projet

1-1 - Caractéristiques générales de l'infrastructure

1-2 - Enjeux et objectifs du projet

1-3 - Historique rapide du projet

PARTIE 2 - L'aire géographique de la spadet

Présentation du territoire

PARTIE 3 - La structuration du territoire

3-1 - L'architecture des villes : densité et structuration

3-2 - Typologie des communes en matière d'habitat

3-3 - Occupation des sols

3-4 - Organisation économique

PARTIE 4 - Les projets d'infrastructures de transports sur le territoire

4-1 - Un maillage routier à achever

4-2 - Un réseau de transports en commun à renforcer

4-3 - Des projets ferroviaires structurants

4-4 - Des projets d'infrastructures fluviales compétitives

PARTIE 5 - Les projets développement des collectivités en synergie avec le projet d'infrastructure

5-1 - L'ensemble Seine Cité

5-2 - Luciline

5-3 - Flaubert

5-4 - Quartier Nouvelle Gare

5-5 - Seine Sud

5-6 - La Plaine de la Ronce

5-7 - Le pôle d'équilibre économique de Louviers - Val de Reuil

5-8 - Les espaces d'activités - Ecoparc et Pitres-Le Manoir-Alizay

5-9 - L'ensemble touristique régional de Léry-Poses

PARTIE 6 - Les enjeux de protection des espaces

6-1 - Air, Climat : des enjeux prégnants

6-2 - Une ressource en eau importante mais vulnérable

6-3 - Une activité agricole et sylvicole en mutation

6-4 - Une diversité paysagère à préserver

6-5 - Des milieux naturels riches mais sous tension

PARTIE 7 - Orientations pour une valorisation réciproque du territoire et de l'infrastructure

7-1 - Les enjeux économiques et de déplacements

7-2 - Les enjeux de mobilités

7-3 - Les enjeux d'aménagement et de paysage

7-4 - Orientations pour une valorisation réciproque de l'infrastructure et du territoire

7-5 - La poursuite du travail collaboratif

MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME



Pièce G : Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Ce document présente la conformité du projet avec les contraintes réglementaires ainsi que les modifications nécessaires à apporter aux documents d'urbanisme des 27 communes concernées et des 3 SCoT impactés pour que le projet puisse s'insérer en cohérence avec les dispositions prévues dans ces documents (cohérence dans les textes et représentations graphiques).

Un tome de la pièce présente également les avis des Autorités environnementales locales, ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage et un autre tome les procès-verbaux des réunions d'examen conjoint.

Pour chaque document d'urbanisme, la pièce présente :

- 1 Objet du dossier et présentation du projet
- 2 Mise en compatibilité du document d'urbanisme
- 3 Evaluation environnementale

L'INFORMATION ET LA CONCERTATION



Pièce I : Bilan de la concertation

Ce dossier présente les documents dressant le bilan de la concertation menée sur le projet.

LES AVIS EXTÉRIEURS



Pièce J : Avis de l'Autorité environnementale

Ce document présente l'avis rendu par l'autorité compétente en matière d'environnement à propos du présent projet, ainsi que le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage.



Pièce K : Avis du Commissariat général à l'investissement

Ce document présente l'avis rendu par le Commissariat général à l'investissement à propos du présent projet, ainsi que le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage.



Pièce L : Autres avis réglementaires sur le projet

Ce document présente les avis réglementaires de la Direction départementale des finances publiques de la Seine-Maritime, Direction départementale des finances publiques de l'Eure, du Ministère de la culture et de la communication, de Centre régional de la Propriété Forestière de Normandie et des Chambres d'agricultures de l'Eure et de la Seine-Maritime.

GLOSSAIRE

Acidiphile : Se dit d'une espèce croissant de préférence sur un substrat acide.

Adventice : En botanique, ce terme désigne une espèce végétale étrangère à la flore indigène d'un territoire dans lequel elle est accidentellement introduite et peut s'installer.

Alimentation en Eau Potable (AEP) : Un captage d'Alimentation en Eau Potable est l'utilisation des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable.

Alluvions : Dépôt de sédiments, souvent riches, abandonnés par un cours d'eau quand le débit ou, le plus souvent, la pente sont devenus insuffisants.

Annuelle : Se dit d'une plante dont le cycle de vie, depuis la germination de la graine jusqu'à la maturation des semences, dure moins d'un an.

Apport détritique : Apport géologique issu de la désagrégation de roches.

Aquifère : Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurée) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage,...).

Arboré (e) : Planté d'arbres dispersés.

Ballastière : Lieu d'extraction de la pierre de ballast.

Bassin versant : Ensemble de la zone géographique participant à l'approvisionnement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau.

Bathymétrie : Mesures de la profondeur de l'océan pour en déterminer la topographie du fond

Bâtiment d'exploitation : Un bâtiment d'exploitation est un bâtiment servant à l'activité agricole. Celui-ci peut servir pour le stockage des récoltes ou du matériel ou pour l'élevage des animaux.

Bétoire : Zone naturelle de communication directe entre la surface et le réseau karstique sous-jacent. Autrement nommée doline.

Bifurcation : Une bifurcation est un échangeur entre plusieurs autoroutes.

Bisannuel : Se dit d'une plante dont le développement complet s'étend sur deux années consécutives.

Boisement rivulaire : Boisement situé sur la berge d'un cours d'eau.

Caducifolié : Se dit d'une espèce végétale qui perd ses feuilles de manière périodique.

Calcicole : Se dit d'une espèce croissant de préférence sur un substrat contenant du calcaire.

Capitules : Inflorescence de fleurs sessiles ou presque sessiles, serrées les unes contre les autres et insérées sur un réceptacle commun, un peu près au même niveau horizontal, simulant parfois une fleur unique.

Catégorie piscicole : Classement des cours d'eau en fonction des espèces aquatiques qu'ils contiennent.

Chablis : Arbre (ou ensemble d'arbres) déraciné sous l'action de différents agents naturels (vent, foudre, neige, chute d'un autre arbre) ou pour des raisons qui lui sont propres (vieillesse, pourriture, mauvais enracinement), sans intervention de l'homme, du fait d'un orage ou du vent notamment.

Cordée : Se dit d'une feuille ou d'un organe dont la base est échan-crée en forme de coeur.

Corolle : Partie interne du périanthe formé de pétales.

Corridor biologique : Infrastructure naturelle permettant de relier fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population ou un groupe d'espèces.

Crue : Montée du niveau d'un cours d'eau.

Déclivités : état de ce qui en pente.

Dépôt sédimentaire crayeux : Dépôt de sédiments à base de craie.

Diaclase : Fracture dans une roche sans que les parties disjointes ne s'éloignent ou ne se décalent l'une de l'autre.

Diffuseur : Un diffuseur est un échangeur entre une autoroute et d'autres types de routes.

Diuron : Produit phytosanitaire ayant un effet herbicide.

Echangeur : Un échangeur autoroutier permet d'assurer les échanges entre une autoroute et un autre type de voie. Les échangeurs sont dénivelés pour assurer le confort et la sécurité des usagers.

Edaphoclimatiques : Facteurs liés aux caractéristiques géologiques et physico-chimiques du substrat dans un milieu terrestre, aux propriétés physico-chimiques de l'eau dans un milieu aquatique ainsi qu'aux caractéristiques climatiques.

Emprunt de terre : Excavation ou zone d'excavation d'où de la terre est obtenue pour la construction.

Epillets : Inflorescence partielle des graminées.

Essence : Espèce d'arbre.

Etablissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) : Structure administrative regroupant des communes ayant de choisi de développer plusieurs compétences en commun (ex : transports en commun, aménagement du territoire, gestion de l'environnement,...).

Etiage : Niveau le plus bas d'un cours d'eau.

Eurynaturalisés : Se dit d'une plante naturalisée ayant colonisé un large territoire en se mêlant à la flore indigène.

Eutrophe : Se dit d'un milieu riche en éléments nutritifs.

Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) : Méthode permettant d'estimer les risques pour la santé auxquels est soumise une population exposée à une pollution particulière d'origine industrielle ou naturelle.

Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) : Méthode de classification des sites potentiellement pollués selon 3 classes (1 : Site nécessitant des investigations profondes, 2 : Site à surveiller, 3 : Site utilisable sans remise en état).

Exploitation agricole : L'exploitation agricole est définie comme une unité économique et de production, répondant simul aux trois conditions suivantes : elle a une activité agricole, elle a atteint ou dépasse une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production ...), elle est soumise à une gestion courante indépendante.

Exondation : Sortie, que l'on trouve en dehors d'une terre inondée

Exutoire : Orifice, conduit servant à évacuer un trop-plein d'eau usée ou polluée ou d'eau de pluie.

Faille subverticale : Faille géologique proche de la verticale.

Féverole : Plante annuelle légumineuse sélectionnée pour la culture en plein champ et l'alimentation des ruminants, porcs et volailles.

Frayère : Lieu de reproduction des poissons et amphibiens, ainsi que des mollusques et des crustacés.

Futaie : Bois dont les arbres issus de semences doivent atteindre leur pleine croissance afin d'être exploités.

Géophyte : Forme biologique des plantes dont les organes pérennants passent la saison défavorable dans le sol.

Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) : Ensemble de personnes groupées pour effectuer des actions de gestion du gibier sur une zone géographique déterminée.

Habitat Natura 2000 : La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats », liste dans son annexe I les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire, on parle couramment d'habitats ou de typologie « Natura 2000 ».

Halophile : Se dit d'une plante qui croit exclusivement, ou de préférence, sur des sols contenant des chlorures.

Héliophile : Croissance de préférence en pleine lumière.

Hélophyte : Se dit d'une plante enracinée sous l'eau, mais dont les tiges, feuilles et fleurs sont aériennes.

Hémicryptophyte : Forme biologique des plantes dont les bourgeons persistant durant l'hiver sont situés au niveau du sol.

Humidité édaphique : Humidité du sol.

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) : Composés présents dans tous les milieux environnementaux et qui montrent une forte toxicité. Ils proviennent à la fois de sources naturelles (feux de forêt et éruptions volcaniques) et anthropiques (pyrolyse ou combustion incomplète de matières organiques comme le pétrole, le charbon, les ordures ménagères, le carburant de moteurs à essence et diesel).

Hydromorphie : Un sol est dit hydromorphe lorsqu'il se forme dans des conditions de mauvais drainage, dans des marais, les marécages, les zones où l'eau converge par infiltration ou les bas fonds.

Hygrocline : Se dit d'une plante ayant besoin d'humidité dans son milieu.

Hygrophile : Se dit d'une plante ayant besoin d'assez fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

Indice d'exposition des personnes : Indicateur qualifiant l'exposition des usagers du projet aux risques technologiques (GRT gaz, TRAPIL) et les risques générés sur les riverains par les TMD circulant sur l'infrastructure

Indice Pollution Population : Indicateur sanitaire simplifié qui permet de comparer différentes variantes entre elles avec la situation de référence. Il se calcule en multipliant en chaque point du domaine d'étude, les concentrations en polluant par la population, puis en sommant ces résultats pour l'ensemble des points du domaine d'étude.

Karst, karstique : Ensemble des phénomènes de corrosion du calcaire.

Lden : Indicateur du niveau de bruit global pendant une journée (jour, soir et nuit) utilisé pour qualifier la gêne liée à l'exposition au bruit. Il est calculé à partir d'une pondération des indicateurs "Lday", "Levening", "Lnight", niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h.

Ligne Haute Tension (HT) : Lignes principales des réseaux de transport d'électricité entre 33 kV et 230 kV.

Ligne Très Haute Tension (THT) : Lignes principales des réseaux de transport d'électricité entre 230 kV et 800 kV.

Ligneux (se) : Qui est constitué de bois. Se dit d'une plante qui contient suffisamment de faisceaux lignifiés pour que ses tiges soient résistantes.

Limon : Formation sédimentaire dont les grains ont une taille intermédiaire entre les argiles et les sables. Les limons sont fréquents dans des dépôts alluviaux. Ils présentent un intérêt majeur pour le renouvellement de la fertilité des sols et donc pour leur exploitation agricole.

Linéament : Contour d'une forme.

Lit majeur : Partie adjacente au chenal d'écoulement d'un cours d'eau qui n'est inondée qu'en cas de crue.

Lit mineur : Chenal où l'eau s'écoule avant débordement.

Mares : Petites nappes d'eau peu profondes alimentées par le ruissellement et creusées par l'homme.

Marnière : Cavité souterraine creusée par l'homme pour en extraire de la craie.

Mésophile : Organisme qui croît dans des conditions de température modérée (entre 5 et 65°C).

Mésotrophe : Se dit d'un milieu dont la teneur en éléments nutritifs est de valeur moyenne.

Messicole : Plante annuelle à germination préférentiellement hivernale habitant dans les moissons.

Mètre NGF : Le nivellement général de la France (NGF) constitue un réseau de repères altimétriques disséminés sur le territoire français métropolitain continental, ainsi qu'en Corse, dont l'IGN a aujourd'hui la charge. Ce réseau est actuellement le réseau de nivellement officiel en France métropolitaine. Le niveau 0 est repéré en France métropolitaine par le niveau de la mer à Marseille.

Nitrophile : Se dit d'une plante qui préfère ou exige des sols ou des eaux riches en nitrate (azote).

Normale météorologique : Valeur de référence d'une grandeur météorologique (température, pluviométrie,...) en un lieu donné. La normale est calculée en faisant une moyenne sur une période de 30 ans.

Orbiculaire : En forme de cercle.

Pacage : Prairie naturelle, pauvre ou de richesse moyenne, pâturée par les animaux.

Pelouses calcifuges à annuelles : Communautés végétales pionnières et éphémères qui se développent sur des sols pauvres en nutriments peu développés et de texture légère.

Pétiole : Partie amincie de la feuille reliant le limbe à la tige.

Phanérophyte : Selon la classification de Raunkiaer, végétal pérenne dont les bourgeons sont situés à plus de 50 cm du sol durant les périodes de repos végétatif (hiver, sécheresse).

Phytophage : Se dit d'une espèce qui se nourrit de végétaux.

Pionnière : Se dit d'une espèce ou d'une végétation apte à coloniser les terrains nus et participant donc aux stades initiaux d'une série dynamique.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal.

Polybromodiphényléthers (PBDE) : Substances chimiques ajoutées à divers produits pour les rendre moins inflammables. Leur caractère de bioaccumulant contamine l'environnement dès leur fabrication. Ces produits sont interdits en Europe.

Portance (d'un sol) : Capacité d'un sol à supporter la pression qu'exercent sur ce dernier des pneus, des chenilles, les pieds d'un Homme ou les sabots d'un animal.

Règlement national d'urbanisme : Une ville ou un village ne disposant ni d'un plan local d'urbanisme, ni d'une carte communale, ni d'un document en tenant lieu, est soumis de fait au règlement national d'urbanisme. Ces règles générales sont codifiées aux articles R111-1 à R111-27 du code de l'urbanisme. Selon l'article R111-1 : « Les règles générales applicables, en dehors de la production agricole, en matière d'utilisation du sol, notamment en ce qui concerne la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture et la tenue décente des propriétés foncières et des constructions, sont déterminées par des décrets en Conseil d'État. »

Rejet (géologie) : Élément caractéristique d'une faille qui correspond à la mesure du décalage qui s'est produit entre les deux compartiments séparés.

Rendzine : Terme qualifiant un sol dont la formation résulte de la présence de calcaire dans la roche mère.

Réseau Complémentaire de Bassin : Réseau patrimonial, géré par l'Agence de l'Eau qui n'entre pas dans les analyses rapportées à l'Europe. Il s'appuie sur une partie des anciennes stations du Réseau National de Bassin (RNB).

Réseau de Contrôle de Surveillance : Suivi de la qualité «patrimoniale» des cours d'eau principaux. Permet d'établir le rapport destiné à la Commission européenne

Réseau de Contrôle Opérationnel : Suivi des perturbations du milieu ainsi que l'efficacité des actions engagées par le SDAGE. Permet d'établir le rapport destiné à la Commission européenne.

Réseau Hydrobiologique Piscicole (RHP) : Réseau de surveillance des cours d'eau fournissant une base de référence utilisable pour les besoins de la recherche et la mise au point d'outils de connaissance et de gestion qui permet d'établir un état annuel des peuplements, la caractérisation des variations interannuelles et l'identification des tendances à long terme, l'évaluation de l'impact des événements naturels (crues, sécheresses) et des activités

humaines, ainsi que de suivre certaines espèces plus particulièrement intéressantes sur un plan halieutique et/ou écologique.

Ressuyage (d'un sol) : Action d'éliminer de l'eau en excès stockée dans le sol, de façon à permettre à l'agriculteur d'effectuer ses travaux culturaux.

Rhopalocères : Papillons diurnes, aux couleurs souvent vives, qui appliquent, au repos, leurs ailes, verticalement, l'une contre l'autre, dont les antennes sont terminées par une massue.

Ripicole : Qui vit en bordure des eaux courantes

Ripisylves : L'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Rudéral : Se dit d'une espèce ou d'une végétation croissant dans un site fortement transformé par l'homme.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : Outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs du bassin hydrographique.

Section courante : Endroit de l'axe principal situé en dehors de points singuliers (échangeurs, ouvrages d'art non courants, ouvrages souterrains, ...)

Siège d'exploitation : Le siège d'exploitation est, par convention le bâtiment principal de l'exploitation, ou, lorsqu'il n'y a pas de bâtiment agricole, la parcelle agricole la plus importante qui se trouve sur le territoire de la commune où est située la majeure partie des terres de l'exploitation. Ce n'est pas le domicile du chef d'exploitation, sauf si ce domicile se confond avec le bâtiment principal d'exploitation.

Site Natura 2000 : Réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est composé des sites relevant des directives européennes « oiseaux » et « habitats » (Sites Natura 2000, Propositions de sites d'intérêt communautaire, ZSC, ZICO et ZPS, voir définitions suivantes).

Stabulation : Bâtiment destiné au séjour ou à l'entretien du bétail, temporairement ou d'une façon permanente, notamment pour les bovins.

Substratum : Socle rocheux sain de surface, recouvert d'une épaisseur variable de sédiments ou d'altérite.

Surcote : Dépassement « anormal » du niveau de la marée haute ou du recul de la marée basse, induit par des conditions météorologiques inhabituelles combinant leurs effets à ceux des marées induites par la lune et le soleil, et pouvant être responsables d'inondations importantes.

Surface Agricole Utile : La Surface Agricole Utile (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Surface minimum d'installation : La Superficie minimum d'installation est une unité de référence déterminant le seuil en deçà duquel une exploitation agricole est réputée ne pouvoir subvenir aux besoins de son exploitant. Fixée par arrêté ministériel et variable selon les départements, elle est périodiquement révisée et ajustée en fonction du type de culture et de la zone d'exploitation concernée.

Sylviculture : Ensemble des méthodes et des pratiques par lesquelles l'homme agit sur le développement d'une forêt pour en obtenir certains services profitables à la société.

Taillis : Petit bois ou partie d'un bois ou d'une forêt, composé(e) d'arbres de petit diamètre que l'on coupe périodiquement, et qui croissent à partir des anciennes souches, par des rejets ou drageons

Talweg ou thalweg : Ligne reliant les points les plus bas d'une vallée ou du lit d'un cours d'eau.

Tassement différentiel : Augmentation lente de la compacité d'un sol et, par conséquent, baisse de son niveau supérieur sous l'effet d'un chargement ou d'un assèchement. Le tassement est différent en deux points d'un ouvrage, pouvant entraîner de graves désordres si la dénivellation est importante.

Taux d'activité : Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de chômage : Pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage.

Terrasse alluviale : Se dit d'une zone plane, située sur les versants d'une vallée et constituée par des alluvions (sédiments) déposées par le cours d'eau à une certaine période.

Terre arable : Terre qui peut être labourée ou cultivée.

Tertiaire marchand : Secteur du domaine tertiaire comprenant les transports, le commerce, les services aux entreprises, les services aux particuliers, les activités immobilières et les activités financières.

Tertiaire non marchand : Secteur du domaine tertiaire comprenant l'éducation, la santé, l'action sociale, l'administration,...

Thermophile : Se dit d'organismes qui ont besoin d'une température élevée pour vivre.

Tributylétain (TBT) : Molécule fortement toxique autrefois utilisée comme pesticide et dans les peintures dites « antisalissures » destinées à empêcher les organismes aquatiques de se fixer sur la coque des navires

Typologie des accidents du Ministère de l'Environnement :

- BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion) : vaporisation explosive d'un liquide surchauffé ;
- UVCE (Unconfined Vapor Cloud Explosion) : explosion en atmosphère non confinée d'un nuage de gaz inflammable ;
- Rejet toxique : libération d'un gaz toxique avec formation d'un nuage ;
- Incendie : feu se déclarant suite à l'inflammation d'une marchandise dangereuse combustible ;
- Explosion : éclatement suite à ignition d'un produit à réaction brutale ;
- Pollution des eaux : contamination suite à perte de confinement accidentel et déversement ;
- Pollution des sols : contamination suite à perte de confinement accidentel et déversement.

Ubiquiste : Se dit d'une espèce capable de se trouver dans des biotopes variés.

Unité topographique : Unité de relief, partie topographique dotée d'un relief homogène (vallée, plaine, plateau, ...)

Valence écologique : Capacité d'une espèce, manifestée par les organismes qui représentent cette espèce, à supporter les variations plus ou moins grandes d'un facteur écologique. Elle représente la capacité à (re)coloniser ou à (re)peupler un biotope donné.

Ville nouvelle : Ville, ou un ensemble de communes, qui naît généralement d'une volonté politique, et qui se construit en peu de temps sur un emplacement auparavant peu ou pas habité.

Vivace : Se dit d'une plante qui vit plusieurs années.

Xérique : Se dit d'un milieu caractérisé par une aridité persistante.

Xérophile : Se dit d'une plante qui supporte des conditions climatiques caractérisées par la sécheresse et la chaleur.

Zone bocagère : Région où les champs et les prés sont enclos par des levées de terre portant des haies ou des rangées d'arbres qui marquent les limites de parcelles de tailles inégales et de formes différentes, et où l'habitat est dispersé généralement en fermes et en hameaux.

TABLE DES ACRONYMES

ABF : Architecte des Bâtiments de France
AEP (captage) : Alimentation en Eau Potable
AFAF : Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
AVAP : Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
BD : Base de Données
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CASE : Communauté d'Agglomération Seine-Eure
CCAF : Commission Communale d'Aménagement Foncier
CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCPM : Communauté de Communes du Plateau de Martainville
CCPNOR : Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen
CDAF : Commission Départementale d'Aménagement Foncier
CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CETE : Centre d'Études Techniques de l'Équipement
CG : Conseil Général
CIAF : Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
COV : Composé Organique Volatile
CREA : Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel
DISAR : Diffusion Interactive des Statistiques Agricoles de Référence
DPU : Droits à Paiement Unique ou Droit de Prémption Urbain
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL HN : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPDUP : Etudes Préalables à la Déclaration d'Utilité Publique
EQRS : Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires
ERP : Etablissement Recevant du Public
ESR : Evaluation Simplifiée des Risques
ETM : Eléments Traces Métalliques
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
GR : Grande Randonnée
GRP : Grande Randonnée de Pays
ha : hectares
hab : habitants
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.
HC : Heure Creuse
HPM : Heure de Pointe du Matin
HPS : Heure de Pointe du Soir
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
IEP : Indice d'Exposition des Personnes
IGP : Indication Géographique Protégée
INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité
IPP : Indice Pollution Population
km : kilomètres
LAeq(22h-6h) dB(A) : Niveau sonore équivalent pondéré A de la période 22h-6h exprimé en décibel
LAeq(6h-22h) dB(A) : Niveau sonore équivalent pondéré A de la période 6h-22h exprimé en décibel
Lden : Level day evening night : il s'agit de la caractérisation du niveau de bruit calculée à partir des indicateurs "Lday", "Levening", "Lnight", niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h. Une pondération de +5 dB(A) est appliquée à la période du soir et de +10 dB(A) à celle de la nuit, pour tenir compte de la plus grande sensibilité au bruit au cours de ces périodes.
Ln : Level night : il s'agit du niveau de bruit mesuré la nuit (moyenne sur la période 22h - 6h).
LOTI (bilan) : Loi d'Orientations des Transports Intérieurs
MECDU : Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme
mètre NGF : Nivellement Général de la France
nb ou nbre : nombre
NMPB 2008 : Nouvelle Méthode de Prévision du Bruit année 2008
OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation
OH : Ouvrage Hydraulique
OTEX : Orientation technico-économique de l'exploitation
PAC : Politique Agricole Commune
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PBDE : Polybromodiphényléthers
PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols
PPE : Périmètre de Protection Eloignée
PPI (d'un captage) : Périmètre de Protection Immédiate
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PPR : Périmètre de Protection Rapprochée
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PR : Petite randonnée
RBD : Réserve Biologique Domaniale
RHP : Réseau Hydrobiologique Piscicole
RPG : Registre Parcellaire Graphique
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SETRA : Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements
SIG : Système d'Information Géographique
SOSED : Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets
SRCE : Schéma régional de Cohérence Ecologique
TBT : Tributylétain
TMD : Transport de Matières Dangereuses
TMJA : Trafic Moyen Journalier Annuel
TVB : Trame Verte et Bleue
ZAPM : Zone à Ambiance sonore Préexistante Modérée
ZAPNM : Zone à Ambiance sonore Préexistante Non Modérée
ZA : Zone d'Activités
ZI : Zone Industrielle
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Ministère de l'Environnement
de l'Énergie et de la Mer

DREAL Normandie
Service Mobilités et Infrastructures

2 rue Saint-Sever
76032 Rouen Cedex

